

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 132

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,  
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 56**

Supprimer les alinéas 4 à 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La suppression de la modulation des indemnités journalières - versées dans le cadre de l'application du régime du « travail léger » - en fonction de la composition familiale constitue une régression importante, à laquelle nous souhaitons vivement nous opposer.